

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 36

Séance du 20/09/2021

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation  
14/09/2021

Date d'affichage  
20/09/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt ET un, le vingt septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , M. CHEBANI Mohamadi , Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsiddine, M. MADI OUSSINI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , Mme MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSINI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

### Procuration(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. DAROUECHI Navi donne pouvoir à Mme ATTOUMANE Binti , Mme CHANFI Bibi donne pouvoir à M. BOINA Raim Rifay

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty , M. ANGATAHI Anli , Mme CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOINA Raim Rifay

**Objet : Acceptation de la subvention « fonds friches » pour la renovation de l'ancien magasin de vanille**

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'effort exceptionnel apporté par le plan de relance doit permettre d'intervenir sur ces friches. L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élève au total à 300 M€, dont 259 M€ consacrés au recyclage foncier pour des projets portant sur l'aménagement urbain, la revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive. Commune à présenter le projet de rénovation de l'ancien marché de la vanille de Chiconi.

Le bâtiment considéré, situé sur le front de mer dans le village de Chiconi (Titre AM, parcelle n°

174, ZPG), constitue un ancien entrepôt de stockage désaffecté depuis les années 1990. Le projet ici défini consiste en sa rénovation dont la vocation nouvelle est de devenir un espace multi-usage : au rez-de chaussée est programmé un marché de produits alimentaires et agricoles ; au 1er étage est programmé un espace de co-travail et un local associatif.

En particulier l'attribution de la subvention « fonds friches » doit permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet et donc la réalisation de 1200 m<sup>2</sup> d'activités économiques.

Le coût global de l'opération s'élève à 609 925 euros hors taxes pour un total de recettes et de subventions de 177 985 euros hors taxes.

Le bilan d'opération, avant intervention du fonds friche de France Relance, fait apparaître un déficit global d'opération qui s'élève à 431 940 euros.

Au titre du fonds friches, la subvention État destinée à réduire le déficit global d'opération s'élève à 431 940 €, soit un taux de subvention de 70 % du bilan global de l'opération.

Le reste étant financé sur fonds propres de la commune.

Vu l'alinéa 22° de la délibération susvisés, qui accorde au Maire le pouvoir de demander et d'accepter les subventions de toutes nature (État, Région ...).

Considérant, le projet de rénovation du bâtiment de l'ancien marché de la vanille de Chiconi, qui a pour but de transformer le lieu en marché couvert afin de soutenir et développer le secteur de marchand local,

Considérant, pour mener à bien les travaux liés à la rénovation du bâtiment, ce dernier nécessite un financement total à hauteur de 609 925,80€.

Après avoir délibéré le conseil,

## DECIDE

**Article 1** : d'accepter le financement pour les travaux de rénovation du bâtiment de l'ancien marché de la vanille, selon le plan de financement suivant :

- Etat :	431 940,64 € soit 70,82%.
- Fond propre :	177 985,16 € soit 29,18%.
Total .....	609 925,80 €

**Article 2**: d'autoriser le maire à signer tout documents relatifs à cette opération (convention, marché public...)

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHICONI

Le Maire,

